



SARCLE

EC

€ : 1 Litre

DESHERBANT SELECTIF POUR PLUSIEURS CULTURES EN POST-EMERGENCE DES ADVENTICES GRAMINEES

PROPRIETES :

SARCLE 120 EC est un herbicide de la famille des cyclohexanes diones. SARCLE 120 EC est systémique et sélectif de **PLUSIEURS CULTURES** il agit en inhibant la biosynthèse des acides gras.

RECOMMANDATIONS :

SARCLE 120 EC est utilisé pour le désherbage sélectif en post - émergence des adventices graminées. Il faut éviter l'utilisation du SARCLE 120 EC sur terrain détrempé, en cas de forte sécheresse, en cas de carence nutritive et dans des cultures affaiblies.

N° Homologation : He 147/CNP/2013

DATE DE FABRICATION :

DATE D'EXPIRATION :

N° LOT :

Matière active Cléthodime 120 g/l EC

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :

Se conformer à règlement sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires en vigueur dans le pays

CLASSIFICATION TOXICOLOGIQUE OMS :

Non listé NOCIF

FABRIQUÉ POUR:

DISTRIBUÉ PAR



SAREF INTERNATIONAL
Rue du Niger à Coléah CONAKRY,
Pour tout renseignement
ou conseils: Tél.: 664 20 20 37



DOSE D'UTILISATION :

l'Arachide, Pomme de terre & Tomate

STADE DE 2 à 4 FEUILLES DE MAUVAISES HERBES : 1 l/ha pour 300 l d'eau Soit 50ml de SARCLE dans un pulvérisateur. de 15 l d'eau.

STADE DE 5 FEUILLES DE MAUVAISES HERBES : 1,50 l/ha pour 300 l d'eau soit : 75 ml de SARCLE pour un pulvérisateur. de 15 l d'eau.

CULTURE DU COTON

Utiliser le SARCLE 120 EC à partir du stade 3 feuilles des graminées jusqu'au début du tallage, indépendamment du stade de développement de la culture.

Sur graminées annuelles : 1L/ha soit 100 ml dans 15 L d'eau. Pour 150 L de bouillie/ha.

Sur graminées vivaces : 2L/ha soit 200 ml dans 15 L d'eau Pour 150 L de bouillie/ha.

CULTURE DE L'oignon

Appliquer le SARCLE 120 EC sur les jeunes pousses d'oignon à partir de 2 feuilles vraies jusqu'à la bulbaison à 1L/ha soit 50 ml dans 15 L d'eau pour lutter contre les graminées annuelles émergentes.

CULTURE DE CAROTTE

Appliquer le SARCLE 120 EC sur les jeunes pousses de carotte à partir du stade 2 feuilles et avant 40 jours avant la récolte à 1L/ha pour lutter contre les graminées annuelles et à 2L/ha pour lutter contre les graminées vivaces.

